

2025_81_AC_Jurys_examens_ALLSH_Licence_LLCER_Coreen

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE :

Article 1 : Le jury de la licence **Arts, Lettres, Langues** mention **Langues, littératures et Civilisations étrangères et régionales** parcours-type **Coréen** est composé comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

LICENCE 1^{ère} année
Semestre 1
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u>
<u>Président(e) :</u> BAILBLE Olivier <u>Suppléant(e) :</u> JOO Su Young
<u>Liste des membres</u>
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> Ex : membre titulaire X/suppléant Y
- Membre titulaire : Hye-gyeong DE CRESCENZO / membre suppléante : RIM Joung eun
<u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u>
<u>Liste des membres :</u>
Semestre 2 et 1^{ère} année
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u>
<u>Président(e) :</u> BAILBLE Olivier <u>Suppléant(e) :</u> JOO Su Young
<u>Liste des membres :</u>
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> Ex : membre titulaire X/suppléant Y
- Membre titulaire : Hye-gyeong DE CRESCENZO / membre suppléante : RIM Joung eun
<u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u>
<u>Liste des membres :</u>

LICENCE 2^{ème} année

Semestre 3

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : BAILBLE Olivier

Suppléant(e) : JOO Su Young

Liste des membres :

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

- **Membre titulaire : RIM Joung eun / membre suppléante : Hye-gyeong DE CRESCENZO**

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Semestre 4 et 2^{ème} année

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : BAILBLE Olivier

Suppléant(e) : JOO Su Young

Liste des membres :

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

- **Membre titulaire : RIM Joung eun / membre suppléante : Hye-gyeong DE CRESCENZO**

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

LICENCE 3^{ème} année

Semestre 5

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) :

Suppléant(e) :

Liste des membres :

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Semestre 6 et JURY DE MENTION

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) :

Suppléant(e) :

Liste des membres :

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Article 2 : Le Doyen de l'UFR Arts, Lettres, Langues Sciences humaines et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 29 janvier 2026

Pour le Président et par délégation,
Le Doyen de l'UFR ALLSH

